

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme le sait très bien le député, il y a des centaines et parfois des milliers de permis ministériels de délivrés. Je pense que, l'année dernière, il y en a eu quelque 7,000 ou 8,000. Ce ne sont pas tous des permis que j'ai moi-même directement délivrés, mais je suis autorisé à permettre aux fonctionnaires et à la commission de prendre de telles décisions. Je ne puis donner de chiffre exact, mais je serai heureux de me renseigner et d'en informer le député à un moment opportun.

M. Lawrence: Madame le Président, comme vous avez pu le constater, j'en suis sûr—si le ministre lui ne l'a pas compris—l'essentiel de la question était de savoir combien ou à peu près combien ou quel pourcentage de permis il a délivrés à l'encontre des recommandations des organismes chargés de faire appliquer la loi. Si le ministre veut des détails précis, ma question supplémentaire concerne le cas de M. Giuseppe Calamusa. Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il a délivré un permis malgré la recommandation d'un des organismes canadiens chargés de faire appliquer la loi.

M. Axworthy: Madame le Président, chaque cas qui m'est présenté est accompagné de recommandations et d'opinions provenant de diverses sources, et mon travail consiste à porter des jugements discrétionnaires qui se fondent sur ces opinions. Je ne pourrais nommer un organisme en particulier.

M. Lawrence: Une brève question supplémentaire, madame le Président?

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Mission-Port Moody.

* * *

LES SPORTS

LES SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES SPORTIFS EN FAUTEUILS ROULANTS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Santé et du Sport amateur. Tous les partis représentés à la Chambre ont applaudi aujourd'hui au remarquable succès remporté par l'équipe sportive canadienne en fauteuils roulants aux derniers jeux olympiques pour handicapés qui se sont tenus aux Pays-Bas.

Comme le gouvernement a reconnu en 1978 l'Association canadienne des sportifs en fauteuils roulants et qu'il lui a accordé des subventions pour qu'elle puisse se doter d'un directeur général qui devait s'installer au bureau national des sports et des activités récréatives et comme cette association désire poursuivre son travail et renforcer ses liens avec les éléments de l'organisme qui s'occupe de sports—le système qui s'occupe des sports plutôt que de l'aspect récréatif—je me demande si le ministre pourrait assurer à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de revenir à la politique qu'il avait adoptée précédemment de considérer les sportifs en

fauteuils roulants comme un groupe spécial d'invalides relevant de Récréation Canada.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je me renseignerai sur cette question pour le compte du député. Je n'ai adopté aucune position dans le sens qu'il a mentionné, et je trouve l'arrangement actuel satisfaisant.

Certaines activités sont certes de caractère récréatif, mais la compétition acharnée à laquelle se sont livrés les athlètes en fauteuil roulant lors des épreuves d'athlétisme relève nettement du sport, et tout cela justifie très bien l'arrangement actuel.

M. Rose: Madame le Président, des rumeurs persistent veulent que l'on va traiter cet organisme comme un groupe spécial, ce à quoi il s'oppose. Le ministre peut-il nous dire quand l'organisme recevra de son cabinet un avis officiel pour lui apprendre s'il y aura un changement administratif, et avant que ne soit mis en œuvre quelque changement que ce soit, l'organisme sera-t-il consulté?

M. Regan: Madame le Président, la question est hypothétique car j'ai dit que je n'avais pas pris pareille décision. Si l'on songeait à apporter un changement, l'organisme serait certes consulté au préalable et nous tâcherions d'obtenir son accord sur tout changement que nous pourrions décider d'apporter. Je ne songe toutefois pas pour le moment à une telle mesure, et nous sommes tous extrêmement heureux des succès remportés par nos athlètes en fauteuil roulant non seulement lors des récentes rencontres sportives mais en général au fil des années.

* * *

● (1500)

LA LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

LES NOMS DES MEMBRES DES COMITÉS DU CABINET

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 22 avril, au Sénat, les sénateurs ministres ont refusé de communiquer les noms des membres des comités du cabinet. Étant donné que, dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à favoriser la liberté d'information, le premier ministre serait-il prêt, contrairement aux ministres du Sénat, à autoriser la publication des noms des membres des comités du cabinet?

Une voix: Comme nous l'avons fait.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense que les noms ont été publiés dans les journaux. Si la liste est exacte, je la confirmerai. Je n'ai pas d'objection à ce que ces noms soient rendus publics.

Une voix: Seriez-vous prêt à déposer la liste?

M. Trudeau: Probablement que le ministre, au Sénat, s'en tenait à l'attitude précédente du gouvernement qui, le député en conviendra, a changé depuis le discours du trône.

M. Beatty: Le premier ministre serait-il prêt à déposer à la Chambre la liste des comités du cabinet et de leurs membres?

M. Trudeau: Oui, madame le Président.